Compte rendu de la séance du

Conseil Municipal du 16 Novembre 2023

Ordre du jour :

- Approbation du PV du conseil municipal du jeudi 21 septembre 2023
- Décision modificative budgétaire n°3
- Consultation et avis PLUi CCPLL
- Avenant de la nouvelle convention ADS
- Convention partenariat financier Commune de Lalbenque accompagnateur de bus
- Changement de dénomination de voie
- Choix du prestataire pour l'achat des plaques de rue

Présents : Madame, Messieurs, WALLE Annie, FRAYSSE Damien, ESTIVAL René, ZIMRA Benjamin, DELHON Jérémie., ROUET Jacques.

Absents excusés : Mesdames, Monsieur, FOSTON Denise, GENETET Anne, HARDOUIN Jordan (procuration à M. ESTIVAL René).

Secrétaire de séance : Monsieur ESTIVAL René

Approbation du PV du conseil municipal du 21 septembre 2023

Aucune remarque : approuvé à l'unanimité

Délibérations du conseil :

Décision modificative budgétaire n°3

À la suite de la suppression de la Taxe d'Habitation, le législateur avait prévu une compensation des produits de celle-ci à hauteur des taux de 2017. Toutes différences de taux entre 2017 et 2019 (dernière année où il était possible de voter le taux de TH) n'a pas vocation à être compensée, doit être remboursée.

Dans le cas de la commune d'Escamps le montant du remboursement s'élève à **469 €**

Désignation	**Diminution sur crédits ouverts**	**Augmentation sur crédits ouverts**
62878 Remboursement autres organismes	469,00 €	
739118 Autres reversements de fiscalité		469 ,00 €
TOTAL : Produits exceptionnels	**469,00 €**	**469,00 €**

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité,** la décision modificative ci-dessus et confère à Madame le Maire de les mettre en application.

Consultation et avis du PLUi CCPLL

Madame le Maire propose de rendre un avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLUi arrêté qui concernent la commune sans émettre d'observations.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité,** l'avis favorable sur les orientations d'aménagement et de programmation et les dispositions du règlement du PLUi arrêté qui concernent la commune.

Avenant de la nouvelle convention ADS

La CCPLL propose de modifier l'article 8 de la convention susvisée pour prendre en compte les autorisations de travaux des Établissements Recevant du Public.

Les deux communautés de communes (du Quercy Blanc et du Pays de Lalbenque Limogne) proposent le montant suivant : 50,00€ par Autorisation de Travaux.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, et autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition du service d'instruction du droit des sols « Centre Instructeur Quercy Causses » avec la Communauté de communes du Pays de Lalbenque-Limogne et confère à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Convention de partenariat financier avec la Commune de Lalbenque sur l'accompagnement dans le bus scolaire

La Région propose un projet de convention de partenariat relatif à l'organisation de l'accompagnement du transport scolaire.

La commune de Lalbenque va prendre en charge les modalités administratives et financière et sollicitera auprès des communes concernées le remboursement des frais de personnel à raison d'un acompte de 40 % au mois de décembre de l'année N et le solde 60 % en juillet N+1 ; le montant pour la commune d'Escamps s'élève à 1 170.15 €.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, et autorise Madame le Maire à signer la convention et confère à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Changement de dénomination de voie

Décision ajournée.

Choix du prestataire pour l'achat des plaques de rue

Trois entreprises ont été sollicitées : La Poste, Sedi Équipement, Signaux Girod.

Après étude des devis, l'entreprise Signaux Girod est proposée par Madame le Maire.

Pour : 7	***Abstentions : 0***
Contre : 0	

Le conseil municipal accepte **à l'unanimité**, et choisit l'entreprise Signaux Girod pour l'achat des plaques de rue et confère à Madame le Maire les pouvoirs nécessaires pour en suivre l'exécution.

Clôture de la séance à 22h15